

**Arrêté N°73/2026 portant autorisation
De l'organisation du Festival 31 Notes d'été
Parc En Solomiac Rue de l'Autan.**

Le Maire de la commune de VERFEIL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.2212.5, L.2213, L.2213.5 et L.2512.13 ;
- Vu la convention de partenariat en date du 23-02-2026 passée entre le Département de la Haute-Garonne, le Comité Départemental du Tourisme de la Haute-Garonne, la Commune de Verfeil et l'Office de Tourisme Intercommunal des Côteaux du Girou ;
- Considérant la demande présentée par l'organisation du Festival 31 Notes d'été du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Comité Départemental du Tourisme de la Haute-Garonne, la Commune de Verfeil et l'Office de Tourisme Intercommunal des Côteaux du Girou pour le concert du jeudi 06 août 2026 au Parc En Solomiac à VERFEIL ;
- Considérant la nécessité de réglementer l'organisation de manifestation ;
- Considérant qu'il est de son devoir de veiller à la sécurité publique ;

ARRETE

- Article 1 :** Monsieur le Maire de VERFEIL, autorise le Service de coordination du Festival du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Comité Départemental du Tourisme de la Haute-Garonne, le Service Culture et animation locale, et l'Office de tourisme intercommunal des Côteaux du Girou à organiser le Festival 31 Notes d'été, du jeudi 06 août 2026 à 10h00 au vendredi 07 août 2026 à 02h00 dans le parc d'En Solomiac à VERFEIL.
De plus, Monsieur le Maire autorise la mise en place de foodtrucks sur le site d'En Solomiac afin de permettre aux festivaliers de se restaurer.
- Article 2 :** Le jour de la manifestation, la commune de VERFEIL met à la disposition des organisateurs, un électricien chargé d'assister le régisseur en cas de problème technique et la gestion de l'éclairage public, un agent de Police Municipale pour assurer la sûreté du site de la manifestation.
- Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 5 :** Conformément à l'article R421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.
- Article 6 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Verfeil, Monsieur le Chef de Centre de Secours de VERFEIL, Monsieur le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Verfeil, le 09 juin 2026



Le Maire,

Daniel VITORINO.